

Jacques ROUYEYRE
Commissaire-enquêteur
« Enquête publique unique ; création des périmètres
délimités des abords (PDA) »
Hôtel de Ville
1, Place Georges Frêche
34267 Montpellier Cedex

Reçu le
19 FEV. 2026
Direction Libéralités

Reçu le
11 FEV. 2026
Direction Libéralités

à

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL
0040 RUE JEAN DE LA FONTAINE
75016 PARIS

Montpellier, le 03/02/2026

Objet : Consultation des propriétaires, ou affectataires, d'un monument historique dans le cadre du projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) « PDA Centre ancien Montpellier » soumis à enquête publique

20188736 56 55 2

Madame, Monsieur,

A l'initiative de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) du département de l'Hérault, en accord avec la Métropole de Montpellier (délibérations en date du 13 février et 16 juillet 2025) qui est l'autorité compétente en matière d'urbanisme sur son territoire, et avec l'accord des sept communes concernées, neuf projets de périmètre délimité des abords ont été étudiés.

Le PDA cité en objet intègre un monument historique, dont vous êtes propriétaire, copropriétaire, ou le représentant. Au terme de la procédure, ce PDA, devrait remplacer l'actuel périmètre de protection qui est défini sur la base d'un rayon de 500 mètres autour de votre monument.

L'objet de cette nouvelle délimitation est de permettre d'améliorer et surtout de simplifier, la prise en compte des enjeux de préservation et de mise en valeur du patrimoine et du paysage. Il s'agit en effet de recentrer la consultation obligatoire de l'ABF sur les secteurs présentant les enjeux patrimoniaux les plus forts en termes d'intérêt architectural, urbain et paysager. Tous les projets compris dans le périmètre du PDA seront désormais soumis à l'accord de l'ABF.

Toutefois, ce projet nécessite au préalable **l'organisation d'une enquête publique, qui a pour objet d'informer et de consulter le public.** Le Tribunal Administratif m'a désigné en qualité de commissaire-enquêteur. J'ai ainsi pour mission de formuler, en toute indépendance et impartialité, un avis à l'issue de cette enquête.

Le Code du Patrimoine prévoit également dans le cadre de cette enquête, une consultation par le commissaire enquêteur, de chaque propriétaire, copropriétaire, ou représentant, ou affectataire ; tel est l'objet de ce courrier.

L'enquête publique sera organisée **du 16 février 2026 à 9h au 16 mars 2026 à 17h.**

Afin d'assurer la bonne information des citoyens et la consultation précitée des propriétaires, divers moyens sont proposés, afin que, si vous le souhaitez, vous puissiez donner votre avis et formuler des observations ou propositions.

Ainsi, comme le prévoit l'**arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2026** qui décide et organise cette enquête, vous avez la possibilité :

- De prendre connaissance du dossier et de déposer vos observations sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet, mis à votre disposition dans les mairies de Montpellier, Baillargues, Pignan, Lavérune et Castelnau le Lez ;
- De prendre connaissance du dossier et de déposer vos observations sur le registre dématérialisé prévu à cet effet via le lien : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquepda/> ; ou sur le site internet de la Préfecture de l'Hérault : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/SITE-PATRIMONIAL-REMARQUABLE-SPR-et-PDA>
- De me rencontrer lors de mes permanences en mairie :

Mairie de Montpellier 1 Place Georges Frêche	Lundi 16 février 2026 Lundi 16 mars 2026	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00
Mairie de Castelnau-le-Lez 2 rue de la Crouzette	Lundi 23 février 2026	9h00 à 12h00
Mairie de Baillargues Place du 14 Juillet	Mercredi 25 février 2026	9h00 à 12h00
Mairie de Lavérune Place de la mairie	Mardi 24 février 2026	14h00 à 17h00
Mairie de Pignan Place de la mairie – Allée des Acacias	Vendredi 27 février 2026	14h00 à 17h00

- De m'écrire au moyen de l'adresse figurant en entête de ce courrier, ou par mel à l'adresse suivante : enquetepubliquepda@democratie-active.fr
- De me rencontrer lors d'un rdv spécifique à convenir ensemble.

J'attire votre attention sur le fait que pour être prises en compte vos observations doivent être formulées au plus tôt le 16 février à 9h (ouverture officielle de l'enquête) et au plus tard le 16 mars à 17h (date de clôture de l'enquête).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques ROUVEYRE



Commissaire-enquêteur